

luttes et communication

FEVRIER 81

ISSN 0181 5.520

MENSUEL - EDITE PAR LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION,
DE L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE (FTIAAC - CFDT)

N° 17

SPECIAL SYDAS

Syndicat des Artistes du Spectacle C.F.D.T.

Les secteurs de la communication, qui jouent un rôle essentiel dans notre société, vont connaître, dans la période à venir, un certain nombre d'évolutions importantes, parfois fondamentales. En particulier avec le développement de la télématique.

A l'occasion de la sortie de ce numéro «Spécial SYDAS» quelques éléments de réflexion méritent d'être soulignés concernant l'AUDIOVISUEL et le SPECTACLE.

Tout d'abord, l'importance constante des facteurs économiques et politiques mais aussi celle toujours croissante des considérations industrielles, et mêmes commerciales, parfois purement publicitaires, qui entrent en jeu au niveau des orientations qui sont prises et des choix qui sont faits.

Ensuite, le constat, de plus en plus évident, qu'aucun grand secteur d'activité ne peut vivre ni évoluer en vase clos, indépendamment des autres. Chacun peut voir combien deviennent mouvantes, parfois factices, les frontières entre les secteurs publics et privés du spectacle, la radio, la télévision et le cinéma, par exemple, et combien certains équilibres sont fragiles et menacés comme celui qui existe encore entre l'audiovisuel et le spectacle vivant.

Enfin, le rôle déterminant que joueront les évolutions techniques. Sur ce point, on peut citer trois exemples à titre indicatif :

- Le **SATELLITE** de diffusion directe qui conduira, en particulier, à la création d'une quatrième chaîne de télévision et à une transformation de F.R.3.
- La **VIDEOTRANSMISSION**, qui peut conduire au renforcement des monopoles actuels de diffusion et à une modification de la nature même de la production cinématographique.
- Les **VIDEOGRAMMES**, qui poseront, entre autres pour les Artistes-Interprètes, des problèmes redoutables, comme celui des droits de suite.

(Suite page 2)

EDITORIAL

Le 27 juin 1980, un groupe d'artistes-interprètes lançait un appel à la profession, en vue de la création d'un syndicat d'artistes affilié à la C.F.D.T.

Le 11 octobre 1980, le S.Y.D.A.S. (Syndicat des artistes du spectacle) naissait. Le même jour, un Conseil provisoire de 31 membres était élu et se mettait immédiatement au travail. Depuis trois mois, Conseils et commissions se réunissent plusieurs fois par semaine. Les grandes lignes de notre action ont été définies. La tâche est immense mais nous avons de grandes réserves d'obstination et d'énergie. Nous savons aussi que nous pouvons compter sur une fédération puissante, inventive et libre. La liberté, voilà ce qui nous a, avant tout, attirés à la C.F.D.T.

Le 27 juin, Edmond MAIRE nous disait à ce propos : «*Je ne pense pas me tromper en avançant qu'en choisissant la C.F.D.T., vous avez choisi la centrale de la liberté. Si nous avons conscience de ne pas être irréprochables sur tous les plans - qui peut jamais le prétendre ? - sur celui-là, au moins, nous n'avons pas grand chose à craindre, hors les faux procès. Qu'elles soient individuelles ou collectives, vous nous trouverez toujours pour défendre les libertés partout où elles sont menacées, à l'est comme à l'ouest, au sud comme au nord.*

Cela n'est évidemment pas un point secondaire. Vous, dont la vocation est de créer, savez peut-être encore mieux que d'autres le prix de la liberté. Vous n'ignorez pas comment sont traités les comédiens et d'une manière plus générale, les créateurs dans les pays du monde, malheureusement de plus en plus nombreux, où ont été supprimées les libertés élémentaires que nous nous refusons pour notre part à considérer comme les libertés formelles.

Au cours de ces trois premiers mois, de nombreux artistes nous ont rejoints. Artistes-Interprètes de tous horizons de toutes disciplines, non syndiqués de toujours qui trouvent enfin un syndicat à leur convenance, anciens membres de l'U.S.D.A., ex-syndiqués du S.F.A., sensibles à l'originalité de la C.F.D.T., c'est tout cela le S.Y.D.A.S. Des artistes qui en dehors de toute considération de politique, de nationalité, de religion ou de chapelle, se sont unis au sein d'une grande centrale pour la défense de leur profession. Et là, le travail que nous avons pris à bras le corps est énorme :

- Pour un statut national de l'artiste-interprète.

(Suite page 2)

(«Spécial S.Y.D.A.S.» - suite)

En fait, dans la «partie qui va se jouer», les enjeux sont considérables et en tout premier lieu au niveau **CULTUREL**. C'est même en termes de choix de société que les problèmes se posent et doivent, enfin, être clairement posés. On ne peut pas accepter, en effet, que l'essentiel continue à se décider, généralement dans le plus grand secret, par quelques initiés très bien placés...

UN VERITABLE DEBAT NATIONAL S'IMPOSE, nous devrions y participer. Compte tenu des échéances qui se précisent, il y a même, en la matière, un réel caractère d'urgence.

Dans le processus d'évolution qui s'amorce, il importe, aussi, de garantir les intérêts des nombreux professionnels directement concernés. Une démarche syndicale réaliste, consciente et d'envergure constitue, à coup sûr, la seule réponse possible.

Tous les groupes de personnels, les permanents et les intermittents, toutes les familles professionnelles doivent chercher à additionner leurs capacités d'analyse et d'action, à unir leurs efforts, afin de construire un «rapport de forces global», à la hauteur des enjeux, dont chacun, en retour, pourra bénéficier. Il s'agit, à la fois, de prendre en compte et de garantir les spécificités en présence et de surmonter les cloisonnements, parfois tenaces et généralement suicidaires, qui subsistent entre différentes catégories ou entre certains ensembles professionnels. C'est tout le sens de la démarche de la F.T.I.A.A.C. - C.F.D.T.

C'est aussi pourquoi, dans un tel contexte et dans une telle période, la naissance du S.Y.D.A.S. constitue un évènement significatif et important pour la profession elle-même et pour la fédération.

Les raisons qui ont poussé certains artistes à venir à la C.F.D.T., à créer un nouveau syndicat, celles qui conduisent un nombre croissant de leurs camarades à les rejoindre ; le style qu'ils ont, d'ores et déjà, donné à leur entreprise, les perspectives nouvelles que cette dernière ouvre et les espoirs qu'elle suscite, méritent donc **ATTENTION** et **SOUTIEN**.

Pour ce qui la concerne, la rédaction de la revue fédérale a ouvert ses colonnes aux artistes-interprètes du S.Y.D.A.S. en attendant qu'ils se soient dotés de leur propre journal.

«Bonne route et soutien» au S.Y.D.A.S. !

Michel REY
Secrétaire Général de la F.T.I.A.A.C.

SOLIDARITE

Pour l'avoir éprouvé à chacun de leur passage ou de leur permanence au sein de la F.T.I.A.A.C., 5 rue Geoffroy Marie où se niche leur siège, les membres du S.Y.D.A.S. veulent ici préciser combien ils apprécient l'accueil chaleureux, l'aide fraternelle, la compréhension amicale et, dans la mesure où ils y font appel, les conseils, avis et appuis prodigues sans défaillance.

Que nos camarades journalistes, techniciens, ouvriers, réalisateurs, animateurs, intermittents ou sous statut, tant du film, de la radio, de la télévision, que de l'écrit ou du spectacle vivant, soient ici remerciés.

A leur contact, nous ressentons chaque jour plus profondément combien, en face d'un avenir incertain, nos destins sont liés, nos aspirations partagées, nos objectifs communs, dans le respect de la singularité de chacune de nos branches d'activité.

(Editorial - suite)

- Pour la ratification urgente par la France de la Convention de Rome, protégeant les droits dérivés des artistes-interprètes et, au-delà, pour l'obtention de ces droits sur toutes les utilisations secondaires.
- Pour la rémunération au titre de salaire de ces droits.
- Pour qu'au budget général de la Nation, une part de 1 %, au moins, soit attribuée à la Culture, l'effort prioritaire devant porter sur la création nationale et aussi régionale.
- Pour une revalorisation décente de la retraite des artistes-interprètes.
- Pour un calcul des impôts sur la moyenne des revenus de 3 ans.
- Pour une couverture sociale améliorée, en cas de chômage prolongé.
- Pour une amélioration des conditions de rémunération et une indéxation de tous les salaires.
- Pour une harmonisation sociale et un encouragement de tous les moyens d'expression des artistes-interprètes et la préservation de leur outil de travail.
- Pour l'amélioration des conditions d'enseignement et d'insertion professionnelle.
- Pour une étude d'une Convention Collective Nationale de la Radio-Télévision et au-delà, de l'Audiovisuel.
- Pour un volume satisfaisant de production française et une garantie de volume d'interprétation française.
- Pour la reconquête de la qualité de notre travail.
- Pour l'étude d'une Convention Collective Nationale de la publicité des artistes-interprètes.
- Pour l'étude d'une Convention Collective Nationale du spectacle vivant.

En face d'une telle tâche, nous avons besoin de toutes les volontés, de toutes les imaginations, de toutes les initiatives et de tous les courages.

Ne nous laissons pas amollir par la crise, le chômage, et les difficultés. Il est plus que temps que, tous, nous prenions notre destin en main.

La Profession a besoin de nous. Rejoignez-nous !

LA COMMISSION EXECUTIVE

AUX ADHERENTS DU S.Y.D.A.S.

La réunion statutaire des adhérents du S.Y.D.A.S. se tiendra le **SAMEDI 14 MARS à 13 h 30 au siège de la C.F.D.T. 36, rue MONTHOLON**.

En fin de cette Assemblée Générale, comme convenu, nous procéderons à l'élection du nouveau Conseil Syndical, le Conseil actuel étant, en effet, provisoire. Une information complémentaire concernant cette Assemblée parviendra aux adhérents en temps utile. Les sympathisants qui souhaiteraient participer à cette Assemblée auront la possibilité d'adhérer sur place.

POURQUOI LE SYDAS ?

TEMOIGNAGES

TOUJOURS DERRIERE LA PORTE ?

ALORS ! QU'EST-CE QUE CA VEUT DIRE ETRE NON-SYNDIQUE ?

- ? ... Bof ... ?
- Je suis STAR ... Que les autres se débrouillent et en fassent autant ... ?
- Je n'y crois plus ... Le métier est foutu ... ?
- Je m'en remets au hasard ou à la chance ... ?
- Je m'en remets tranquillement aux autres pour me battre ... ?
- Je suis trop individualiste, marginal pour croire à une action collective ... ?
- Je le sais très bien : être syndiqué, ça n'a jamais aidé personne à trouver du travail ... ?
- Je ne peux pas m'improviser syndicaliste. « C'est un métier ! » ... ?
- Je veux rester libre ... ?
- J'y viendrais bien au syndicalisme, si ça n'était pas avant tout de la politique ... ?

BIEN ! A TOUT CELA, JE VOUS REPONDRAI QUE :

- BOF ... Bravo ! à la facilité, au renoncement. Espérance de vie professionnelle = 0.
- STAR ... Restez-le le plus longtemps possible, bien qu'on vous compte sur les doigts des mains ! Oubliez les étapes difficiles. Venez quand le chômage sera là !!!
- FOUTU ... Non ! Le marché de l'Audiovisuel commence à peine, ses perspectives sont larges, internationales. A nous de ne pas laisser le terrain libre aux productions, co-productions et acteurs étrangers. A nous de défendre le théâtre, la Culture !
- LES AUTRES ... C'est nous ! Parfairement conscients que notre « Devenir » ne dépend que de nous-mêmes, nous serions plus joyeux de nous battre avec vous, plutôt que contre votre inertie ...
- INDIVIDUALISTE ... Alors ? Pourquoi subir la loi des syndicats et des syndiqués qui ont négocié jusqu'à aujourd'hui : vos salaires minima, vos assedic, vos congés-spectacles, votre retraite, votre régime fiscal, vos conditions de travail, vos stages professionnels, vos conventions collectives, etc ... ?
- TRAVAIL ... C'est vrai ! Nous ne sommes pas là pour trouver le rôle de votre vie ! N'attendez donc plus pour aller négocier : le volume annuel de Créations et d'Interprétations à la Télévision - le rôle de votre vie y est sûrement - le budget des Affaires Culturelles, la répartition des Subventions, le Statut National et International des Artistes-Interprètes, les Droits de suite, etc ...
- Nous tenons à votre disposition, les coordonnées des organismes à contacter. Seul, bien entendu, vous négocierez certainement mieux. Et cette fois ... Bonne chance !
- SYNDICALISME ... Faute d'avoir à notre disposition un Conservatoire du Syndicalisme ...
Nous apprenons ...
Vous apprendrez ...

Tu apprendras ...
J'apprends sur le tas !
Qui, mieux que nous, connaît nos problèmes ?

— LIBERTE ...

Libre à vous de POUSSER LA PORTE DU S.Y.D.A.S. pour y flâner l'atmosphère.
Libre à vous de venir aux réunions du Conseil, de l'Exécutif.
Libre à vous de voir si nous recevons des directives, des consignes.
Libre à vous de voir si nous sommes « aux ordres de ... ».
Libre à vous de participer aux nombreuses commissions de travail.
Libre à vous de vous faire élire au prochain Conseil.
Libre à vous de participer, d'être d'accord, pas d'accord ... d'AGIR.
Libre à vous d'être responsable de votre DEVENIR.
Libre à vous de renoncer au confort des idées toutes faites sur le syndicalisme.
LIBRE A VOUS DE NE PLUS CROIRE AU PERE NOEL !

— POLITIQUE ...

A titre individuel, chacun de nous fait et pense ce qu'il veut, à condition de ne pas engager le S.Y.D.A.S. et, pour les membres du Conseil, de ne pas avoir de mandat politique ou de responsabilités politiques.

C'est écrit noir sur blanc dans nos statuts.

Quant au S.Y.D.A.S./C.F.D.T., il n'a pour objet et pour unique ambition que : la DEFENSE, l'EVOLUTION, l'EPANOUISEMENT DE NOTRE PROFESSION D'ARTISTE ...

ALORS ? TOUJOURS DERRIERE LA PORTE ...

Ewa SWANN

Face au malaise général que ressentent tous les artistes du spectacle en France, frappés, touchés encore plus que dans d'autres secteurs, par le chômage, les conditions de travail, les salaires, une retraite honteuse, par l'agonie, pourquoi ne pas dire la mort du théâtre, du cinéma, de la télévision, de la culture, de l'art.

Si nous, artistes, chanteurs, danseurs, comédiens, ne faisons rien contre ce qui se prépare depuis de nombreuses années, non seulement notre art va mourir, mais nous tous par la même occasion. Il faut être lucides, déterminés, afin d'éviter le pire. A la C.F.D.T., nous ne connaîtrons pas les mots d'ordre d'un parti politique, nos mots d'ordre seront nôtres et défendront notre profession et non une idéologie, à laquelle nous adhérons ou non.

Nous resterons libres pour pouvoir vivre, pour que nos possibilités d'expression de création, de travail ne fondent pas comme neige au soleil et ne rétrécissent pas comme peau de chagrin ; nous sommes là impatients de nous exprimer et de nous faire connaître. Certains diront, certains le disent déjà, la création d'un syndicat affilié à la C.F.D.T., c'est une scission, c'est honteux et indigne en ce moment.

C'est FAUX. Nous ne créons pas un nouveau syndicat pour partir en guerre contre le Syndicat Français des Acteurs. J'ai fait partie pendant des années de ce syndicat, d'ailleurs, jusqu'en juin 1979. Je lui reconnaiss bien des victoires.

Ce que je veux, ce que je désire, c'est que nous nous battions côte à côte, des luttes communes nous attendent, chacun luttera à sa façon dans l'espérance que près du but, nous ne ferons plus qu'un !

(Suite page 4)

Ayant travaillé 3 mois à la création de ce syndicat d'artistes avec mes camarades et auprès d'un homme, Michel REY, secrétaire général de la F.T.I.A.A.C., homme ouvert, compétent, enthousiaste, eh bien ! je me suis senti ici, totalement libre de mes choix, mon amour de mon métier intelligemment partagé. J'ai repris confiance en notre profession.

Philippe OGOUZ

Je voudrais tout particulièrement m'adresser aux anciens membres de «l'Union Syndicale des Artistes». Souvenez-vous, vous qui étiez présents au Théâtre Hébertot, le jour où une majorité découragée a voté la dissolution de notre Syndicat : un certain nombre de membres de votre dernier Conseil Syndical vous avait donné rendez-vous pour le mois de Septembre.

A quelques jours près, la promesse a été tenue.

Je n'évoquerai notre passé, nos dix années de lutte que pour vous dire ceci :

«Malgré tout ce qui put être écrit ou dit, malgré les campagnes systématiques de calomnies et de dénigrement, vous n'avez pas à rougir d'avoir appartenu à une «Union» qui pendant 10 ans, a su apporter à la vie syndicale un renouveau, un esprit neuf et un souffle de liberté.»

PARLONS MAINTENANT DU PRESENT.

Après avoir vainement essayé de sauver ce qui pouvait être sauvé, ceux d'entre nous qui ne pouvaient admettre de vivre «non syndiqués» et qui se sentaient responsables de centaines de camarades abandonnés dans la nature, ont commencé par examiner très sérieusement les propositions que les grandes centrales syndicales n'avaient pas manqué de nous faire au lendemain de notre dissolution.

Je ne m'étendrai pas sur les diverses raisons qui nous ont fait successivement écarter la proposition, au demeurant très sympathique, de la C.F.T.C., puis celle de F.O. et de la C.G.C. Curieusement, de toutes les grandes centrales représentatives à l'échelon national, la «C.F.D.T.» était la seule à ne pas nous avoir fait de propositions et paradoxalement, c'est vers elle qu'individuellement, nous nous sommes tournés parce que, sans doute, c'était notre voie naturelle.

Depuis plusieurs années déjà, et bien avant notre dissolution, beaucoup d'entre nous sentaient qu'un «mariage» avec une grande centrale était inévitable et la «C.F.D.T.» nous semblait alors la seule qui puisse satisfaire nos désirs de liberté, d'efficacité et de pragmatisme. Si nous ne sommes jamais allés jusqu'à la MAIRIE, c'est parce qu'une telle démarche aurait à coup sûr provoqué l'éclatement de notre mouvement tant y étaient diverses les opinions, les philosophies et les options politiques et artistiques.

De plus, une adhésion collective n'aurait eu ni sens ni efficacité car elle n'aurait fait que créer un «U.S.D.A. BIS» fortement diminué sans pour autant désarmer nos détracteurs.

Aujourd'hui, tout est clair puisque chacun doit se déterminer **SEUL**. Notre Syndicat d'Artistes-Interprètes C.F.D.T. ne sera pas un CLUB où l'on s'inscrit parce qu'«UN TEL» y est déjà. Dans notre Syndicat, il n'y aura pas de «Guide», de «Grand Frère», de «Chefs historiques», pas plus que «d'artistes semi-professionnels du Syndicalisme».

L'époque n'est plus aux «suiveurs» mais aux militants responsables. Tout adhérent doit se doubler d'un militant lucide, actif, inventif, altruiste et courageux.

Tout adhérent devra se considérer comme un candidat potentiel à un poste de responsabilité.

C'est tout ça que j'ai compris au cours des séances du groupe de travail avec aussi, la joie de retrouver au coude à coude des amis dont nous étions hélas séparés depuis dix ans.

Je voudrais terminer en tordant le cou à deux ou trois contre-vérités :

NON ! la création de notre Syndicat ne constitue en aucune façon une scission puisque nous sommes pour la plupart des non-syndiqués, d'anciens membres de «l'U.S.D.A.» ou des «démissionnaires» d'un autre syndicat.

OUI ! Le pluralisme syndical est une bonne chose pour la profession, une alternative nécessaire, **PARTI UNIQUE, SYNDICAT UNIQUE, C'EST AU MIEUX LA SCLEROSE OU PIRE, LA DICTATURE !**

OUI ! Le pluralisme syndical ne veut pas dire lutte entre syndicats mais concertation - émulation - imagination.

Non seulement, nous déclarons la **PAIX** à nos amis du S.F.A. mais d'ores et déjà, nous nous réjouissons de les retrouver au plus tôt dans l'action, la réflexion et la lutte pour la sauvegarde de notre métier.

Henri POIRIER - le 6.10.1980

Le Syndicat des Artistes du Spectacle C.F.D.T. m'a permis d'adhérer à une structure syndicale conforme à mes aspirations. Ayant participé activement à sa création avec d'autres camarades, je dois dire que j'y ai rencontré des artistes-interprètes soucieux de mettre en pratique l'autogestion afin de mieux défendre nos droits et nos intérêts professionnels.

Comme tous les signataires de l'appel en faveur d'un syndicat d'artistes-interprètes affilié à la C.F.D.T., j'ai reçu une lettre du S.F.A.-C.G.T. qui me conviait à un entretien, avec pour but de me remettre dans le droit chemin du syndicalisme unique. Etant par nature contre l'uniformité, mais pour un syndicalisme indépendant de tout pouvoir politique, je pense que le pluralisme syndical est le meilleur garant de la démocratie dans la mesure où l'on s'y inscrit en toute liberté. L'exemple syndical polonais ne peut que me conforter dans le bon sens de cette idée.

J'espère que de nombreux artistes-interprètes se syndiqueront au S.Y.D.A.S. afin que nos luttes et nos espérances ne soient pas déçues. Les grandes mutations technologiques et les enjeux financiers qui en découlent, risquent de nous mettre à l'écart de toutes discussions et décisions si notre profession ne s'organise pas de façon réaliste et efficace. **Notre seule arme étant le syndicalisme, construisons avec tous ceux qui le désirent notre syndicat : le S.Y.D.A.S.**

Serge VINCENT

Simplement et dans le désordre, voilà l'énoncé des idées et des sentiments qui m'ont amenée à la C.F.D.T. comme beaucoup d'entre nous. J'ai été longtemps membre du S.F.A., mais depuis 3 ans environ, je suis en «vacances» de syndicat, non par désaffection du syndicalisme, mais par une succession de désaccords qui allant croissant, m'avait rendue toute activité impossible.

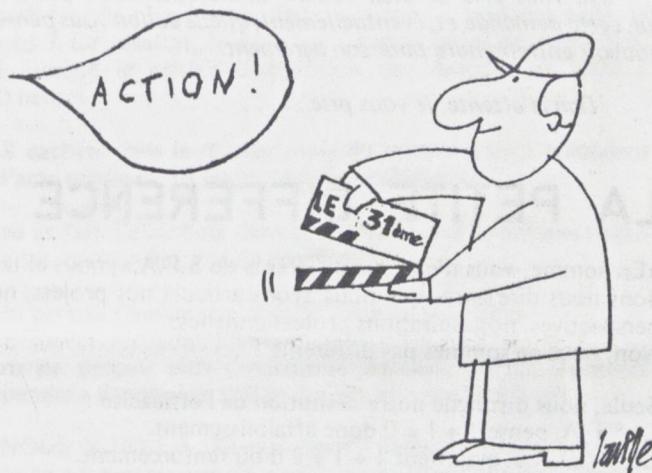
Je ne crois pas que ce soit le moment d'évoquer dans le détail la nature de ces désaccords, alors que la seule chose à laquelle je veux m'intéresser, est l'approche des solutions que j'entrevois dans l'existence de ce nouveau syndicat. Bien sûr, nous serons toujours affrontés aux mêmes problèmes, mais il me semble, en fait, il m'est déjà apparu dans nos réunions de

travail que notre façon de les aborder et d'en débattre serait radicalement différente, et je crois pouvoir être sûre de ne plus me trouver en but à un système hiérarchique, paternaliste et surtout de ne plus éprouver ce sentiment de manipulation qui tarissait en moi toute créativité.

Je voudrais ajouter aussi que pour moi, loin de ressembler à une «scission», l'existence d'un nouveau syndicat ne doit qu'accroître la capacité de défense de la profession, ne serait-ce que par une augmentation du nombre des syndiqués et ne peut qu'amener, par un pluralisme syndical, une plus grande richesse d'idées.

Enfin, il me semble, que pour nous Artistes, aussi bien en réponse à nos conflits intérieurs, qu'aux graves difficultés que rencontre la manifestation de notre Art et la défense de la Culture, la démarche de la C.F.D.T. offre des possibilités encourageantes ; **VOILA POURQUOI JE SUIS LA.**

Maria LABORIT



Le 31ème

Une salle de conférence. Trente et un conseillers sont réunis.

1er Conseiller Voilà, le S.Y.D.A.S. est né.

2 ème On est bien.

3 ème On est heureux.

4 ème On a fait le plus dur.

5 ème Enfin . . . presque.

Tous (après un grand silence, ils poussent un) ahhhhh ! (chargé d'inquiétude)

6 ème Eh oui, maintenant qu'est-ce qu'on fait ?

7 ème Eh bien, on pourrait . . . on pourrait . . .

8 ème On devrait . . . on devrait . . .

9 ème Y'a qu'à . . .

Tous (dans un fou rire général) Ah ah ah ah ! Ca y est, c'est dit !

10 ème Je propose qu'on retrousse tous nos manches.

11 ème Aux voix !

(ils votent)

12 ème Adopté à l'unanimité !

13 ème (légèrement maussade) Alors, il faut qu'on fasse tout nous-mêmes ?

(un grand silence embarrassé fait résonner la salle)

14 ème Je crois qu'on n'y coupera pas.

15 ème Faut s'y mettre.

16 ème Allons-y.

Tous (leur voix se mêlent, quelques mots se détachent) . . . nécessaire . . . indispensable . . . essentiel . . . programme . . . action . . . (ils parlent à l'infini)

17 ème Maintenant tout est clair, il ne nous reste plus qu'à faire la synthèse de tout ça.

18 ème Notre plate-forme est claire.

19 ème Nos objectifs sont simples.

20 ème Je me demande si on n'a pas oublié quelque chose ?

21 ème On oublie toujours quelque chose, mais quoi ?

22 ème Il faudrait demander à . . .

Tous A qui ? ? ?

23 ème Voilà ce qu'on a oublié : on n'a pas de maître à penser.

Tous (dans un grand rire joyeux) Il n'a rien compris !

24 ème Tu veux que nous déposions toutes nos responsabilités dans les mains d'un seul ?

25 ème Qu'un seul pense, dirige, organise, gère pour tous les autres ?

26 ème Refaire le coup du «Centralisme démocratique» comme on dit ?

27 ème Et si on essayait une démocratie décentralisée ?

28 ème Mais qui sera responsable ?

29 ème Toi, moi, eux, tout le monde.

(silence, un rêve passe)

30 ème Et toi, le 31 ème, tu n'as encore rien dit.

31 ème Moi, je n'ai pas eu le temps de faire des discours, j'ai noté les vôtres. C'était long. Mais il fallait bien que quelqu'un fasse savoir à nos adhérents qu'ils sont le centre de la décentralisation et qu'ils vont devoir eux aussi retrousser leurs manches.

Jacques FERRIERE

LEGION D'HONNEUR

A ce jour, nous n'avions, à notre connaissance, aucun légionnaire dans nos rangs. Voilà qui est fait. Nous félicitons, à cette occasion, notre camarade Jean DARCANTE pour son élévation au grade d'officier. Jean DARCANTE fût, on s'en souvient, le responsable du syndicat clandestin des acteurs sous l'occupation et le Secrétaire Général du S.F.A. pendant 15 ans.

La Convention de ROME

La Convention de Rome - 26 octobre 1961 - est un texte où les Etats Contractants se définissent comme essentiellement «animés du désir de protéger les droits des Artistes-Interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion».

Parallèlement à la protection déjà ancienne du droit d'Auteur sur les œuvres littéraires et artistiques, cette Convention se propose d'harmoniser la défense du droit des acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et autres qui représentent, chantent, récitent, déclament, jouent ou exécutent de toute autre manière des œuvres littéraires ou artistiques (article 3) dans des créations audiovisuelles.

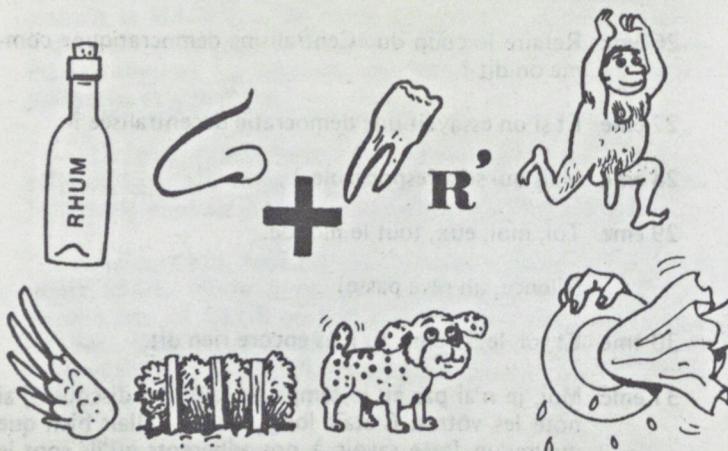
«Emission de radiodiffusion : la diffusion de sons ou d'images et de sons par le moyen des ondes radioélectriques aux fins de réception par le public - art. 3 F» quelle que soit la nature des supports et indépendamment des «Critères de Nationalité», de «fixation» (1er enregistrement), ou de (première) «publication» (art. 5) et l'extension de ces droits en fonction de toute réémission (art. 39) (émission simultanée par un organisme de radiodiffusion).

Certaines dispositions contractuelles actuelles - notamment celles des différentes sociétés nationales de Télévision et de Radio - comportent déjà ces notions.

Il est cependant facile de saisir l'importance fondamentale de la généralisation de telles dispositions aussi bien face à la prolifération d'entreprises privées de toutes natures essentiellement propices à la précarité de l'emploi, que face à la mise en place des nouvelles techniques.

La RATIFICATION DE LA CONVENTION DE ROME PAR LE PARLEMENT fournirait donc une arme indispensable à la défense des professions du spectacle.

Maria LABORIT



CORNEILLE : Sertorius

Solution dans notre prochain numéro

Lettre à votre DEPUTÉ

Veuillez recopier ce texte, l'adresser à votre député et nous communiquer la réponse éventuelle.

Monsieur le Député,

Je me nomme

J'habite

Vous êtes mon Député.

Je suis artiste-interprète.

Le 9 octobre 1980, à l'Assemblée Nationale, après audition de son rapporteur, Monsieur PESCE, exposant la situation précaire et le devenir inquiétant des professionnels du spectacle et, en particulier, des artistes-interprètes, la Commission des Affaires Culturelles a, entre autres, demandé au Gouvernement de soumettre d'urgence au Parlement, pour ratification de la Convention de Rome, la Loi sur la protection des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer votre position sur cette demande et, éventuellement, quelle action vous pensez pouvoir entreprendre pour son agrément.

Dans l'attente, je vous prie

LA PETITE DIFFÉRENCE

«En somme, vous n'êtes pas différents du S.F.A.», nous entendons nous dire après que nous ayons articulé nos projets, nos perspectives, nos aspirations professionnelles. Non, nous ne sommes pas différents !

Seule, nous distinguons notre définition de l'efficacité : Le S.F.A. pense $1 + 1 = 0$ donc affaiblissement. Le S.Y.D.A.S. maintient $1 + 1 = 2$ d'où renforcement.

Seul, nous sépare un pari Pascalien : Nous faisons le pari du pluralisme bénéfique. Eux, celui de l'unicité indispensable.

Romains ou Gallicans, retroussons nos manches (les uns et les autres et non pas les uns contre les autres!) et le S.Y.D.A.S. gagnera son pari en prouvant sa justesse.

L'HIVER !

Les feuilles sont tombées.

Restent les plus lourdes : celles des impôts.

Rien à déclarer ? Passez !

Sinon, votre meilleur conseiller pour rédiger votre déclaration :

C.F.D.T. Magazine Spécial Impôts :

Clair, facile, détaillé, enfantin, indispensable.

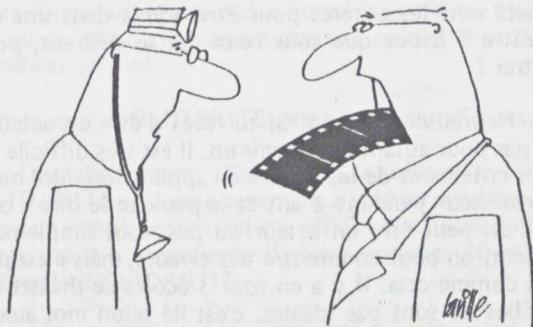
Demandez-le au S.Y.D.A.S. : 10 francs.

Veuillez noter notre nouveau numéro de téléphone :

246.50.64

RAYEZ l'ancien. Merci !

AIE J'AI MAL



Artiste, «Bonjour». Sais-tu que tu n'es à l'abri ni du chômage, ni d'une voiture qui te renversant, t'enverra à l'hôpital pour un an, ni éventuellement d'un virus fortement désireux de faire un bout de chemin avec toi !

Sur le plan couverture sociale, sais-tu le merveilleux résultat de la combinaison du chômage et de l'une de ces deux hypothèses de rêve (ou les deux à la fois . . . restons gais), le sais-tu ? Ce résultat, le voici . . . depuis la loi de mars 1980 qui ramène le critère d'obtention des Assedic de 1000 à 520 heures,

- 1) 8 cachets dans le dernier mois du trimestre civil précédent l'acte médical. Tu les as : pas de problème.
- 2) tu as fait 12 cachets dans le trimestre civil précédent l'accident, la maladie : pas de problème
- 3) tu perçois l'indemnité Assedic : pas de problème
- 4) tu ne perçois plus l'indemnité Assedic, pas de problème pendant l'année qui suit le dernier versement Assedic
- 5) **NOUS Y VOILA.** Tu n'as pas 12 cachets dans le trimestre et tu ne perçois pas l'Assedic ; tu ne bénéficies plus d'aucune couverture sociale, donc **TU PAIES TOUT**, en matière de maladie, d'hospitalisation et autres (en chirurgie, une journée égale environ 1000 Frs, une bagatelle).

Notons tout de suite que ceux qui ne sont pas concernés par la rubrique, le seront peut-être demain. N'attendez pas d'être au fond d'un lit d'hôpital pour rouspéter. Via le syndicalisme (S.Y.D.A.S. de préférence).

Très arbitrairement et en faisant une moyenne très approximative, je situe le cachet généralement offert, à 1220 Frs, alors que les smic télévision, cinéma, sont très inférieurs.

Prenons maintenant la définition, aux yeux de la loi sociale, du comédien professionnel. Au regard de la CANRAS . . . a le droit aux congés payés tout artiste ayant fait 24 cachets dans l'année . . . soit une moyenne de 2 par mois.

Prenons par ailleurs, un autre élément légal . . . le SMIC. Il est actuellement à . . . 2486,86 Frs (+3,5 % à compter de décembre). Une conclusion s'impose. Il est humainement et socialement considéré qu'à notre époque, il est **IMPOSSIBLE** à quiconque de vivre en dessous de ces 2486 Frs **ET A CE PRIX** . . . on est socialement couvert, **TAN-DIS QUE** si ce quidam est un artiste et qu'il gagne cette somme en deux cachets, à ce tarif, il doit socialement crever.

IL Y A DEUX POIDS DEUX MESURES.

Evidemment, économiquement l'explication est non seulement évidente mais presque justifiée. La cotisation ouvrière

diffère dans ses pourcentages donc la recette Sécurité Sociale également.

On ne manquera pas, également, de faire observer que le SMIC correspond à 40 heures de travail, alors que pour gagner cette somme, un artiste, en prenant pour référence le cachet à 1220 le gagne, son smic, en deux jours.

A regarder de près, ces deux jours ne correspondent-ils vraiment qu'à deux jours ? **NON.** Car tous, comédiens et employeurs, savons le temps passé en démarches de tous genres . . . visites, coups de fil, rendez-vous, tentatives de rendez-vous. **OUI**, ce travail de recherche (ingrat et humiliant), les employeurs le connaissent, qui jamais, n'osent ne proposer que le cachet-smic. Car ils savent que si tout le monde n'était payé qu'au smic, il n'y aurait plus un seul comédien et faute de cette matière première . . .

Pourquoi nous pousse-t-on ainsi dans le régime général ; pour nous rendre hors des statistiques du chômage et obliger le plus grand nombre d'entre nous à changer de métier. **ENFIN . . . LA HONTE . . .** Il nous reste une possibilité infamante, existante dans le régime général.

Cette possibilité est actuellement applicable aux indigents, aux mendians, clochards, vieillards bénéficiant de l'allocation vieillesse et du Fonds National de Solidarité. Par cette disposition, les artistes-malades-chômeurs-non secourus auront la ressource de faire une demande de prise en charge totale ou partielle à l'Aide Sociale et à condition que la demande soit déposée au bureau d'admission de l'hôpital qui devra être un hôpital public ou un établissement agréé au titre de l'aide médicale.

VOILA CE QUI NOUS ATTEND : MENDIER EN 1981, et en France. Je trouve cela inadmissible et insultant d'autant que si la production était supérieure . . . ou s'il y avait des répétitions . . .

Nous savons tous que les dialogues des scènes T.V., sont des dialogues, dont souvent la longueur véritablement théâtrale nécessite qu'ils soient appris plusieurs jours à l'avance, à la maison, seul dans son coin. **CELA AUSSI EST DU TRAVAIL.**

Enfin et je terminerai là-dessus, à propos de notion de travail, n'oublions pas que lors de la signature de la dernière Convention Collective, les syndicats ont fait admettre qu'aller essayer un costume, c'était du travail. L'essayage est maintenant payé et fait l'objet d'une feuille de paie. (Ceci étant dit, bien des comédiens se foutent de cette clause. Ils ont tort. Ces 12 heures sur votre fiche de paie entreront en ligne de compte lors du calcul des 520 heures).

Voilà, je n'ai plus rien à dire. Ah, si. Imaginez que vous ayez 10 cachets à 1220 Frs. Amusez-vous ensuite à calculer combien vous paierez à la Sécurité Sociale . . . pour ne pas être remboursés.

Michel DUPLAIX



LES PREMIERS PAS

Pour ceux qui se lancent dans la grande aventure, la profession apparaît comme un labyrinthe où les premiers pas deviennent vite des pas perdus.

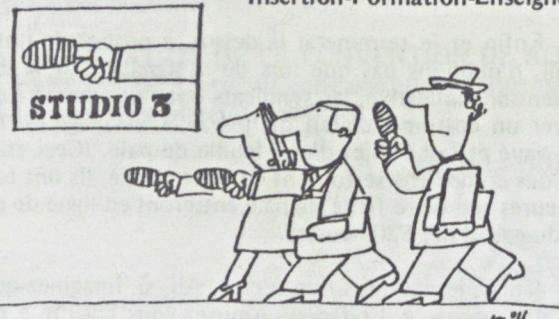
Depuis la création du S.Y.D.A.S., une commission, composée de «jeunes» comédiens et d'un enseignant, s'efforce de débroussailler le terrain. Explorant les diverses pistes que tout néophyte se doit d'emprunter, elle a constaté les difficultés communes aux «débutants» pour se frayer un chemin : manque d'information, absence d'auditions, chasse aux réalisateurs, quasi-impossibilité de se faire connaître...

Les participants de cette commission se proposent donc, de rencontrer les réalisateurs de télévision et de radio pour trouver les moyens d'améliorer l'accueil de ces comédiens-débutants lors de la préparation d'émissions. Ensuite, ils s'attaqueront aux objectifs suivants :

- 1) adaptation à nos secteurs d'activité des lois actuelles sur l'aide au premier emploi des jeunes,
- 2) étude de la politique d'agrément par l'Etat des cours dispensant une formation professionnelle,
- 3) participation des organisations professionnelles et syndicales au fonctionnement de l'I.P.J.A.,
- 4) aménagement des éventuelles auditions de l'A.N.P.E.,
- 5) participation de toutes les organisations syndicales concernées aux commissions d'aide à la création et de subventions aux jeunes compagnies,
- 6) information dans les écoles et cours de théâtre sur les institutions sociales et professionnelles.

A suivre....

Les membres de la commission Insertion-Formation-Enseignement



Jacqueline CARTIER : Mais les artistes, Monsieur le Ministre ?
PONIATOWSKI : Ils n'ont qu'à percer !

Le SYDAS rencontre SOLIDARNOSC

Entretien de Serge VINCENT et Ewa SWANN avec Andrzej SEWERYN, acteur polonais, membre du Syndicat des acteurs «SOLIDARITE», jeune premier du film de WAJDA «Le chef d'orchestre».

— Devient-on comédien en Pologne comme en France ?

A.S. - Non, c'est très différent. En général, tu ne peux pas travailler au théâtre si tu n'as pas terminé tes études d'art drama-

tique. Tous les comédiens ont un diplôme et trouvent du travail en sortant du Conservatoire. Il n'y a pas de chômage des artistes en Pologne.

— Quels sont les critères pour être admis dans une école de théâtre ? Est-ce que tous ceux qui le désirent, peuvent y entrer ?

A.S. - Heureusement non. Si tu rêves d'être un acteur, tu ne peux pas pour autant en devenir un. Il est très difficile d'inventer des critères et de les mettre en application. Moi-même, j'ai été professeur pendant 2 ans et je peux te le dire : on sait si quelqu'un peut être un acteur ou pas, tout simplement. Evidemment, on peut commettre des erreurs, mais c'est peut-être mieux comme cela. Il y a en tout 3 écoles de théâtre en Pologne. Elles ne sont pas idéales, c'est lié selon moi aux professeurs qui sont des gens incapables.

— Ce sont d'anciens comédiens ?

A.S. - Souvent, mais hélas pas toujours de bons comédiens. Leurs critères de recrutement sont bizarres. Pour moi, un professeur doit être un bon acteur ; cela lui donne beaucoup de force et il peut transmettre son expérience. Il y a bien sûr des rivalités entre les professeurs et les différentes écoles (Varsovie, Cracovie...). Mais si un étudiant veut apprendre quelque chose, crois-moi, il y a beaucoup de possibilités. Tu peux tout apprendre sans perdre de temps, c'est-à-dire : danse, rythmique, escrime, judo, équitation, etc... Mais voilà, le problème des écoles, c'était le problème des syndicats.

— Tous les acteurs étaient-ils membres du syndicat officiel ?

A.S. - Presque tous ; mais ce n'était pas obligatoire. Je dois te dire qu'il y avait et qu'il y a toujours l'Association des Acteurs (théâtre et cinéma) qui luttait contre le syndicat officiel parce que celui-ci ne faisait rien pour défendre nos revendications, du fait qu'il devait exécuter les ordres du comité central des syndicats. Actuellement, 97 % des acteurs sont membres de «SOLIDARITE» et parmi eux, d'anciens non syndiqués.

— Quelles étaient ou sont encore vos revendications ?

A.S. - Nous voulions et nous voulons toujours plus d'indépendance. Tout d'abord, participer à la nomination des directeurs de théâtre, car ils sont l'arme du gouvernement. C'est le directeur seul qui choisit le répertoire, les metteurs en scène, les acteurs. Nous souhaitons aussi participer aux décisions prises à l'intérieur du théâtre. Ensuite, nous voulons le respect du programme établi en début de saison, c'est le plus important car souvent, des pièces sont annulées en cours d'année. Le théâtre nous permet d'exposer les problèmes au public et évidemment, on essaie chaque fois d'en montrer plus. En 1968, la contestation est venue par le théâtre. Nous voulons un statut des artistes, le droit de grève, l'abolition de la censure.

— Comment se pratique la censure ?

A.S. - La censure, c'est très compliqué ; il y a d'abord l'autocensure et ça, c'est terrible. Ensuite, la censure du conseil du théâtre (le directeur, le sous-directeur, le secrétaire du parti, le secrétaire du conseil syndical et 2 ou 3 représentants des acteurs). Si le conseil du théâtre accepte de monter la pièce, il faut la soumettre au bureau culturel de la mairie et en dernier ressort, le comité du parti de Varsovie peut intervenir et interdire le spectacle.

— Le syndicat «SOLIDARITE» a-t-il les moyens de faire aboutir vos revendications ?

A.S. - Les revendications dont je t'ai parlé précédemment, sont toujours d'actualité. Mais maintenant, la plate-forme signée à Gdansk nous sert de base, en particulier pour le droit de grève

et la censure. Nous les artistes, nous avons été surpris par les événements d'août et continuons à être surpris des possibilités qui nous sont offertes de faire aboutir nos revendications par l'action de «SOLIDARITE». Avant, seule l'association des acteurs formulait des revendications, mais elle ne pouvait rien faire, vu qu'elle n'avait aucun droit et qu'elle devait s'adresser au syndicat officiel.

— Est-ce que «SOLIDARITE» est pour le pluralisme syndical ?

A.S. - Oui, absolument. D'ailleurs, à la suite de la création de «SOLIDARITE», le gouvernement a créé un syndicat indépendant pour remplacer le syndicat officiel et c'est dommage qu'il ne soit pas plus représentatif. Nous sommes 10 millions de membres à «SOLIDARITE».

Le Conseil Syndical du S.Y.D.A.S. a décidé de créer un lien avec NSZZ PRACOWNIKOW TEATRU SOLIDARNOSC et a adressé à Mme Halina WINIARSKA, secrétaire générale, un courrier par l'intermédiaire d'Edmond MAIRE qui doit se rendre en Pologne.

Le SYDAS écrit à SOLIDARNOSC

Lettre confiée à Edmond MAIRE, à l'intention de Mme Halina WINIARSKA, secrétaire générale du Syndicat des Artistes Polonais SOLIDARITE.

PARIS, le 17 Décembre 1980

Né du besoin évident d'un pluralisme bénéfique le 11 octobre 1980, le S.Y.D.A.S., Syndicat des Artistes du Spectacle C.F.D.T. profite de la visite en POLOGNE du Secrétaire Général de sa Confédération, Mr Edmond MAIRE, pour le charger, à l'adresse du PRACOWNIKOW TEATRU SOLIDARNOSC, lui aussi nouvellement créé, de ses meilleurs voeux de réussite et d'efficacité.

Le S.Y.D.A.S. invite à établir entre nos deux Syndicats, des liens concrets de fraternité.

Que des contacts fructueux s'instaurent pour une bonne analyse de nos problèmes respectifs, une meilleure connaissance et un plus grand épanouissement de nos propres cultures.

Le S.Y.D.A.S. indique que c'est avec joie qu'il réservera le meilleur accueil aux membres du PRACOWNIKOW TEATRU SOLIDARNOSC lors de leur éventuel passage à PARIS.

Amis, nous vous adressons nos salutations les plus chaleureuses.

La Commission Exécutive.



PENSION DE REVERSION

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA CANRAS du Jeudi 11 Décembre 1980

Trois délégués dont P. FROMONT pour le S.Y.D.A.S., à l'occasion de modifications au règlement intérieur de la CANRAS, ont voté contre l'adoption des nouveaux articles 20 et 20 bis qui maintenaient un net distinct en cas de reversion de retraite entre la conjointe survivante et le conjoint survivant au détriment de ce dernier.

Compte tenu de la spécificité de nos professions où les carrières sont identiques, qu'elles soient masculine ou féminine, la majorité de l'Assemblée a convenu de remontrer à l'AARCO et en deçà, à la Commission Paritaire Nationale des caisses de retraite cette anomalie.



ARTISTES, SACHEZ CHASSER VOS DROITS

En lieux et places des attestations de salaires obligatoires pour ASSEDIC, certains employeurs vous délivrent des dupli-cata de bulletins de salaire pour ASSEDIC.

Savez-vous qu'un employé des ASSEDIC peut très bien ne décompter que vos attestations de salaire tirées du carnet ASSEDIC et IGNORER les dupli-cata de bulletins de salaire ?

C'est arrivé ! Ca ARRIVE !

~ ~

Je vous salue Geoffroy Marie
Où l'An de grâce
Mille neuf cent quatre vingt
Vit naître le S.Y.D.A.S. !
Notre Maire qui êtes en ce lieu,
C'est la lutte finale, Nom de Dieu,
Qu'un sang nouveau abreuve nos sillons
Et qu'en 81 pleuvent les adhésions !

Max AMYL

~ ~

APPEL AUX COTISATIONS

Bonne et heureuse année, c'est-à-dire bonheur et travail et en tant que trésorière, je suis particulièrement concernée.

C'est donc la trésorière qui vient vous demander de vous mettre en règle au plus vite en vous acquittant de votre cotisation du 1er trimestre 81 d'après le barème reproduit au verso, barème provisoire car nous serons obligés de revoir (à la hausse hélàs), les barèmes pour le reste de l'année.

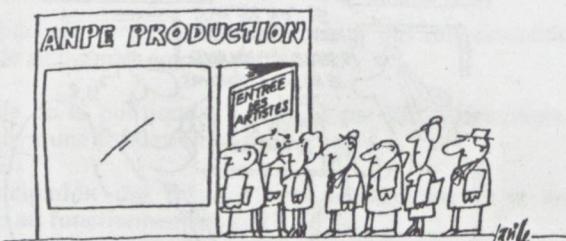
Barème des cotisations 1980

Salaire annuel	Cotisation mensuelle	Cotisation trimestrielle
30 à 40.000	20	60
40 à 60.000	40	120
60 à plus	50	150

D'avance, merci !

Françoise FLEURY

P.S. : Si vous voulez simplifier votre vie (et la nôtre !) vous pouvez adopter la formule du prélèvement automatique bancaire trimestriel ou annuel (révisable bien entendu tous les ans en fonction de votre situation financière). Prévenez-nous ! Nous ferons le nécessaire !



BARRE : Les chômeurs n'ont qu'à fonder leur propre entreprise !
(Combien de milliers de théâtres, de productions de films, de chaînes privées en perspective ! ! ! !).

A TITRE D'INFORMATION :

TARIFS CINEMA APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER 1981

ENGAGEMENT AU CACHET 922 Frs par cachet

ENGAGEMENT A LA SEMAINE (pour 2 semaines au moins)

— pour 5 jours 2.804 Frs }
— pour 6 jours 3.262 Frs } par semaine

TARIFS MINIMA POST-SYNCHRO APPLICABLES AU 1er FEVRIER 1981 + 7,78 %

1 à 10 L	1/2 journée	388,25 Frs
11 à 33 L	1 journée non divisée	582,40 Frs
11 à 44 L	1 journée divisée	776,60 Frs
au-delà	ligne ciné	17,84 Frs
	ligne T.V.	17,46 Frs

La proposition de LOI D'AUBERT REPORTÉE

Le 5 décembre, nous apprenions que Monsieur François d'AUBERT, député U.D.F., soumettrait le 9 décembre, au vote de l'Assemblée Nationale un texte de loi concernant les contrats de travail à durée déterminée dans les professions du spectacle et de l'audiovisuel.

L'objectif déclaré était uniquement de compléter la loi de Janvier 1979 (sur les contrats à durée déterminée) afin qu'elle

puisse intégrer certains particularismes de nos métiers et de nos secteurs.

Or, l'article de loi proposé visait indirectement à remettre en cause les acquis et les règles de l'emploi chez tous les travailleurs de l'audiovisuel et du spectacle, et, au-delà à fragiliser encore plus la situation des intermittents. Nous étions donc aussi concernés.

Conscient de ces dangers, notre syndicat intervenait immédiatement auprès de tous les groupes parlementaires.

Par ailleurs, au sein d'une délégation de notre fédération (la F.T.I.A.A.C.), notre syndicat était reçu en consultation par Monsieur PESCE - Député chargé d'intervenir pour le compte du Parti Socialiste dans ce débat parlementaire. Mr PESCE, s'inspirant fortement des arguments que nous lui avions présentés le matin, demandait en conclusion de son intervention le renvoi en commission pour réexaminer le problème et pour consulter les organisations professionnelles concernées.

Monsieur Jean Philippe LECAT était conduit, au nom du gouvernement à se rallier à la proposition de Mr PESCE qui fut ensuite adoptée par 473 voix Pour, 2 Contre, 1 Abstention. Le Ministère semblait pourtant pressé d'aboutir et dès le 11 décembre, la F.T.I.A.A.C. était convoquée par le rapporteur de cet article de loi, Monsieur PERRUT.

Le mardi 16 décembre, Mr PERRUT recevait à l'Assemblée Nationale, une délégation de la F.T.I.A.A.C. ainsi composée : le Secrétaire Général, un représentant du S.U.R.T. (personnels de l'ex-O.R.T.F.) et deux représentants du S.Y.D.A.S. (Pierre FROMONT et Serge VINCENT).

A l'écoute de nos arguments, il apparut clairement que Mr PERRUT mesurait mieux les effets pernicieux de l'article de loi proposé sur nos catégories professionnelles et sur les personnels permanents.

Par ailleurs, la F.T.I.A.A.C. écrivait au Ministre exigeant le report de cette proposition de loi et des assurances pour les personnels concernés.

Parallèlement à ces démarches, des préavis de grève étaient déposés pour le 23 décembre dans l'ensemble des organismes issus de l'O.R.T.F. et une mobilisation commençait à s'opérer dans certaines radios périphériques.

Le jeudi 18 décembre, la F.T.I.A.A.C. recevait une lettre expresse du Ministre l'assurant :

- 1 - que la proposition de loi d'Aubert ne reviendrait pas en discussion à cette session d'hiver
- 2 - qu'une large consultation serait entreprise sur la question avec les partenaires sociaux
- 3 - que la réforme de la loi de janvier 79 serait limitée à son adaptation aux particularismes de nos secteurs, enfin qu'elle n'aurait pas pour objet de modifier les conditions d'emploi ni porter atteinte aux droits des personnels permanents.

Ce même jour, le Secrétaire Général de la F.T.I.A.A.C. répondait à Mr LECAT, certes pour prendre bonne note des aspects positifs de sa lettre mais surtout pour lui rappeler que la C.F.D.T. serait aussi particulièrement attentive à l'évolution de cette affaire afin qu'elle ne menace plus les artistes-interprètes et les intermittents en général dans leurs acquis et dans leurs conditions d'emploi.

La menace étant écartée, les grèves envisagées pour le 23 décembre devenaient donc sans objet . . . Le S.Y.D.A.S. restera, bien sûr, vigilant sur cette affaire.

La Commission Exécutive

MEMBRES (provisoires) DU CONSEIL SYNDICAL

Max AMYL - Jean Pierre BARNAGAUD - Jean BARNEY -
Serge BARRAL - Georges BELLER - Robert BENOIT - Jacques BERNARD - Jean Claude BOUILAUD - Gérard DAUZAT - Emmanuel DECHARTRE - Claude DEREPPPE - Giorgio DI NELLA - Michel DUPLAIX - Jacques FERRIERE - Françoise FLEURY - Pierre FROMONT - Didier GENINET - Gérard HERNANDEZ - Jean Guy JAIS - Maria LABORIT - Philippe MAREUIL - Claire MARTIN - Jacques MATHOU - Claude NADAL - Philippe OGOUZ - Frédéric PIERETTI - Henri POIRIER - Patrick PREJEAN - Alain SOUCHERE - Ewa SWANN - Serge VINCENT.

COMMISSION EXECUTIVE

SECRETAIRES GENERAUX :

Jacques FERRIERE - Philippe OGOUZ - Jean Guy JAIS - Alain SOUCHERE - Ewa SWANN - Henri POIRIER - Maria LABORIT - Pierre FROMONT - Gérard HERNANDEZ - Frédéric PIERETTI - Serge VINCENT.

TRESORIERE : Françoise FLEURY

TRESORIER-ADJOINT : Philippe MAREUIL

COMMISSIONS

COMMISSION AUDIOVISUELLE

Ewa SWANN - Maria LABORIT - Serge VINCENT - Max AMYL - Frédéric PIERETTI - Georges BELLER - Philippe OGOUZ - Didier GENINET - Giorgio DI NELLA.

COMMISSION SPECTACLE VIVANT

Henri POIRIER - Jacques FERRIERE - Jean BARNAY - Jean Pierre BARNAGAUD - Claude NADAL - Francis LEMAIRE.

COMMISSION PUBLICITE

Philippe OGOUZ - Jacques MATHOU - Serge BARRAL - Jacques BERNARD.

COMMISSION PROMOTION DU SYNDICAT

Gérard HERNANDEZ - Philippe MAREUIL - Ewa SWANN - Robert BENOIT - Jacques MATHOU - Maria LABORIT - Serge VINCENT.

COMMISSION ENSEIGNEMENT - INSERTION VIE PROFESSIONNELLE.

Alain SOUCHERE - Jean Guy JAIS - Frédéric PIERETTI - Jean Pierre BARNAGAUD - Claude NADAL - Serge BARRAL.

COMMISSION SOCIALE

Michel DUPLAIX - Pierre FROMONT.

COMMISSION JURIDIQUE

Jacques MATHOU - Pierre FROMONT.



COURRIER DU COEUR

Lettre d'un camarade syndiqué «S.Y.D.A.S.» à un camarade syndiqué «S.F.A.»

Cher camarade,

L'Union de la Gauche, au niveau politique, est hélas difficile mais peut-être pas impossible ; en revanche, je pense qu'un autre syndicat, concernant uniquement notre profession, œuvre dans un même but : la victoire de nos droits, l'assainissement de toutes les disciplines artistiques, et doit être pour nous tous une émulation très forte.

Nous devons faire table rase du passé et travailler main dans la main. Le S.Y.D.A.S. vient de se créer et je ne souhaite avec toi qu'une entente solide et efficace.

Syndicalement tien.

Jacques BERNARD

Nous sommes des porteurs de légende dans un monde matérialiste qui a besoin plus que jamais de légende.

Nous sommes des nomades dans un monde de sédentaires numérotés.

Nous sommes des missionnaires de l'illusion en conflit avec des ordinateurs.

Comment résoudre cette équation : exister et vivre dans ce monde sans être de ce monde ?

Dans une feuille de papier, il y a toujours une marge, c'est là que nous devrions nous inscrire.

C'est parce que je pense que le Syndicat C.F.D.T. peut proposer cette «ouverture» que je suis venu.

C'est aussi parce que n'étant plus syndiqué, j'avais un peu honte de profiter d'avantages «acquis» sans apporter ma petite contribution.

André VALMY

Après avoir adhéré à l'U.S.D.A. puis au S.F.A., j'espère avoir trouvé au S.Y.D.A.S. le créneau que j'attendais. Car je n'entends pas profiter de tous les avantages que nous devons tous aux Syndicats sans en être membre.

Bernard ALANE

Quand j'ai quitté la C.G.T., je suis «allé ailleurs», aujourd'hui «j'adhère au S.Y.D.A.S. - C.F.D.T.

Jean MICHAUD

En 1968, déjà avec des amis, on se demandait pourquoi il n'y avait pas de syndicat d'acteurs C.F.D.T. Dès qu'il s'en est créé un, j'y suis tout naturellement allé.

Michel AUCLAIR

Ne pas être syndiqué : inadmissible

Etre seul et rêveur : impossible

A la C.F.D.T., va ma sympathie

Conclusion, je vais au S.Y.D.A.S.

Jean Marie FERTEY

Notre art est aussi un métier, il est donc nécessaire de le construire et de le défendre comme tel, le syndicalisme me semble être le meilleur moyen. Avec effort, mais sans contrainte, et à la seule condition que les libertés n'en soient jamais exclues.

Patrick PREJEAN

Croyant au syndicalisme et au pluralisme depuis longtemps il m'a paru indispensable de participer à la création d'un syndicat qui offre le double avantage d'être neuf et de bénéficier de l'encaissement d'une centrale qui a fait ses preuves en matière d'efficacité

Caroline SIHOL

J'ai rencontré au S.Y.D.A.S - C.F.D.T., des artistes-interprètes venus d'horizons différents, mais soucieux de leurs responsabilités et de leur indépendance de tout pouvoir politique. La C.F.D.T. réunissant les meilleurs critères pour la défense de nos intérêts, vivement menacés par l'aggravation de la crise, c'est pour cela que je suis membre du S.Y.D.A.S.-C.F.D.T.

Jean FRANVAL

J'attendais depuis 10 ans la création d'un syndicat C.F.D.T. des acteurs, c'est fait, j'y suis.

Jean-Yves GAUTIER

Toute première utilité d'un syndicat qui ne soit pas à la C.G.T. Il faut être protégé contre eux.

Bernard HALLER

*Pour une pluralité syndicale
Pour un syndicat autogéré
J'ai adhéré au S.Y.D.A.S.*

Georges BELLER

En adhérant au S.Y.D.A.S., je me joins à tous ceux qui ont à cœur de défendre la qualité de la profession et le droit de s'exprimer à quelque ethnie qu'on appartienne.

Azzedine BOUAYAD

J'attends du S.Y.D.A.S. qu'il soutienne toutes les revendications légitimes que peuvent présenter les artistes-interprètes et notamment les danseurs et les danseuses, dont je suis, très

isolés, mal informés, peu habitués à des actions collectives, à la merci du «bon vouloir» des directeurs qui les engagent.

Tout est à faire dans la section danse et j'espère que nous arriverons au travers des Commissions à établir des statuts qui conviennent enfin à nos problèmes spécifiques.

Martine HARMEL

Esprit de liberté avec un syndicat nouveau, de nouvelles idées, je refuse l'obéissance à un mot d'ordre de parti politique.

Francis LEMAIRE

Je crois à l'efficacité de la C.F.D.T.

Nathalie NERVAL

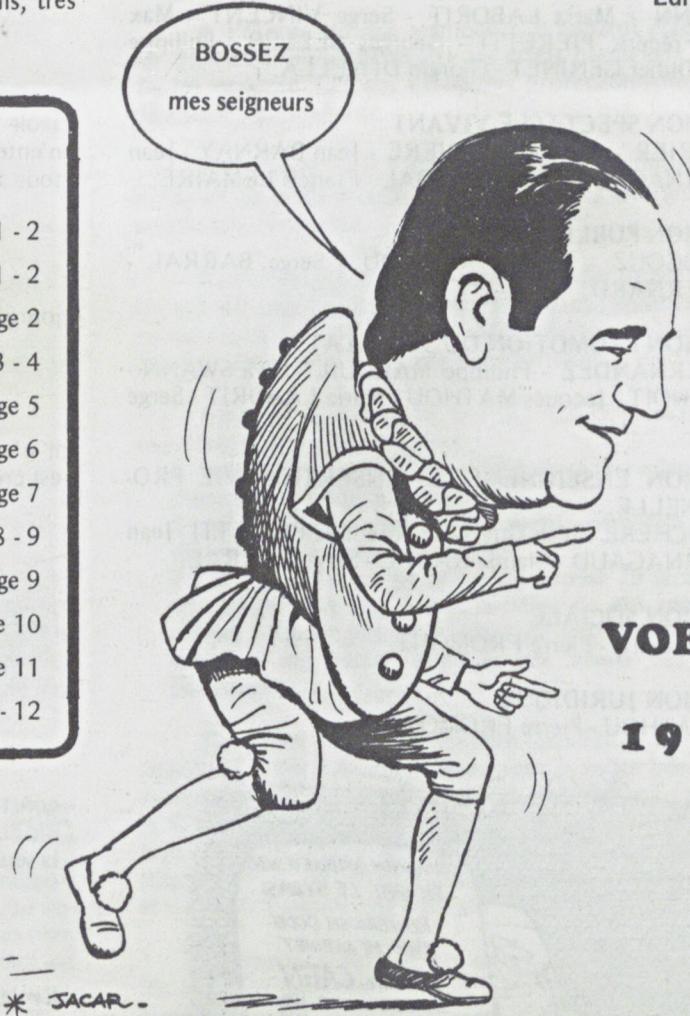
Pourquoi je me suis inscrite à la C.F.D.T. ? Avec la C.F.D.T., j'ai fait un mariage de raison qui finira, je l'espère, par un mariage d'Amour !

Denise PROVENCE

J'adhère au S.Y.D.A.S. parce qu'il me paraît essentiel d' :

- étendre le plus possible la syndicalisation dans le spectacle
- introduire un élément de compétitivité réelle, donc d'activité syndicale accrue
- agir dans l'union sans exclusion avec toutes les organisations représentatives et combatives, pour les droits des artistes-interprètes et, en général, contre les forces et tendances réactionnaires dans le domaine culturel.

Edith PERRET



VOEUX

1981

SOMMAIRE

«Bonne route» par M. REY	pages 1 - 2
Editorial	pages 1 - 2
Solidarité	page 2
Pourquoi le S.Y.D.A.S.	pages 3 - 4
Le 31 ème	page 5
La Convention de ROME	page 6
Aie, j'ai mal	page 7
Rencontre avec SOLIDARNOSC	pages 8 - 9
Pension, droits et appel aux cotisations	page 9
La loi d'AUBERT	page 10
Composition des instances	page 11
Le courrier du cœur	pages 11 - 12